



**OFFRE MMJ-LIBERTÉ 2024**  
**AVOCATS - TNS**

**QUAND ON SE BAT POUR  
LA JUSTICE**

**ON A BESOIN  
D'UNE MUTUELLE  
QUI NOUS PROTÈGE.**

**La Mutuelle d'un Monde plus Juste.**





**POUR DÉFENDRE  
UN MONDE  
PLUS JUSTE,**

**ON DOIT  
COMPTER SUR LA  
D'UN MONDE P**



Mutuelle affinitaire, la MMJ protège désormais tous les Métiers de la Justice. Elle est la Mutuelle d'un Monde plus Juste. En voici les preuves :

### **PAS DE DISCRIMINATION À L'ENTRÉE**

La MMJ protège tout le monde, sans exception et sans examen de santé.

### **PAS D'INÉGALITÉ**

La MMJ ne facture pas à la tête du client. Nos adhérents bénéficient de tarifs adaptés calculés d'après leur âge. Nous menons aussi une politique d'accompagnement social pour soutenir nos adhérents en difficulté.

### **PAS DE MARCHANDISATION**

La MMJ, acteur de l'économie sociale et solidaire est une société de personnes à but non lucratif. Toutes nos ressources sont dédiées à la protection de nos adhérents, pas à la rémunération d'actionnaires.

### **PAS D'OPPORTUNISME**

La MMJ protège depuis près de 80 ans les agents et magistrats du ministère de la Justice et, par extension, tous les métiers qui assurent la protection de nos concitoyens. Nous ne faisons pas n'importe quoi pour n'importe qui.

### **PAS DE FRAGILISATION**

Nous ne voulons pas qu'un problème de santé affaiblisse la situation financière de nos adhérents. Avec nos garanties santé, nos surcomplémentaires et nos solutions de prévoyance qui complètent les pertes de revenus, nous favorisons le maintien du pouvoir d'achat.

**T POUVOIR  
MUTUELLE  
PLUS JUSTE.**

# AVEC LA MMJ,



**MA SANTÉ  
EST UNE PRIORITÉ. LA MMJ L'A  
BIEN COMPRIS.**



## REMBOURSEMENT

**LA MMJ ME REMBOURSE  
SOUS 72 H.**

Nous traitons vos demandes en 72h en moyenne et avec notre espace adhérent votre suivi est accessible en quelques clics.

## QUALITÉ

**LA QUALITÉ DE LA RELATION CLIENT EST  
CERTIFIÉE, POUR TOUJOURS ME SATISFAIRE.**

Notre démarche qualité s'illustre par exemple avec un **délai d'attente d'une minute pour les appels téléphoniques**. 80% des demandes sont aussi traitées dès le 1er contact.



# C'EST TRÈS CLAIR.



## BIEN-ÊTRE

### LA MMJ ME DONNE ACCÈS AUX MÉDECINES DOUCES.

Nos garanties « Prévention - bien-être » incluent le remboursement des consultations de divers praticiens (acupuncteur, chiropracteur, diététicien, ergothérapeute, étiopathe, homéopathe, ostéopathe...) jusqu'à 300 €/an.



## DÉPISTAGE

### LA MMJ M'ENCOURAGE DANS MES DÉMARCHES DE PRÉVENTION.

Jusqu'à 70€ remboursés pour les dépistages du cancer du sein, du col de l'utérus, de la prostate.

## PODOLOGIE

### LA MMJ PREND SOIN DE MES PIEDS.

La MMJ prend en charge vos soins de pédicurie jusqu'à 300€/an et rembourse vos semelles orthopédiques jusqu'à 170€/an en complément de l'Assurance maladie.



## MÉDICAMENTS

### JE RESTE BIEN INFORMÉ AVEC GOODMED

Vous bénéficiez d'un accès Premium 100% gratuit à l'application Goodmed pour obtenir des informations utiles et personnalisées sur vos médicaments (posologie, contre-indications, etc.) et ceux de vos proches, grâce à notre partenaire Urops.

# MON BIEN-ÊTRE NE SE MARCHANDE PAS.



**SAVOIR QU'ON EST  
BIEN PROTÉGÉ PAR  
SA MUTUELLE,  
ÇA AIDE À  
RESTER ZEN.**



## **PSYCHOLOGIE**

**LA MMJ M'APPORTE UN SOUTIEN  
PSYCHOLOGIQUE EN CAS DE BESOIN.**

Avec le forfait « Psychologue, psychomotricien et psychothérapeute », la MMJ vous rembourse jusqu'à 240€/an. Et sur simple appel, nos experts (psychologues cliniciens, infirmières et travailleurs sociaux) apportent une écoute et une aide adaptée.

## MATERNITÉ

### LA MMJ M'ACCOMPAGNE À L'ARRIVÉE DE MON BÉBÉ.

Après votre accouchement, vous bénéficiez d'une aide-ménagère à domicile, de la prise en charge des aînés ou encore de la présence d'un(e) professionnel(le) pour l'acquisition des premiers gestes.



## TÉLÉCONSULTATION

### LA MMJ ME PERMET DE CONSULTER UN MÉDECIN 7J/7.

Tous nos adhérents et leurs ayants droit peuvent consulter un médecin généraliste, un pédiatre ou un psychologue 7j/7.

## POUVOIR D'ACHAT

### AVEC LA MMJ JE FAIS DES ÉCONOMIES.

Grâce au partenariat avec le réseau de soins Carte Blanche, les adhérents MMJ bénéficient de services et de remises jusqu'à 40% en optique, 15% en dentaire et 20% en audio. Et pour les vacances, notre partenaire Miléade vous propose 10% à 15% de réduction toute l'année dans ses clubs et hôtels.

## CAUTION

### UN SOUTIEN FINANCIER POUR MON PROJET IMMOBILIER.

La MMJ propose à ses adhérents un service de cautionnement avantageux mis en œuvre par l'union mutualiste MFPrécaution.



## NUTRITION PRÉVENTION SANTÉ

### MON ALIMENTATION EST UNE PRIORITÉ.

Pour un bon équilibre de vie, nos adhérents ont accès à des consultations téléphoniques gratuites avec des diététiciens.



# 3 FORMULES ADAPTÉES



LIBERTÉ

1

LIBERTÉ

2

**“Nos besoins évoluent avec l'âge. À la MMJ, pas de solutions formatées, chacun trouve la formule qui lui convient.”**

## LA GARANTIE EFFICACE

La formule qui couvre les dépenses essentielles et les soins de confort :

- spécialiste jusqu'à 150%
- pharmacie : toutes les vignettes remboursées à 100%
- dentaire : implants 200€/an, parodontologie 300€/an
- optique : 280€ pour des verres très complexes et monture
- aide auditive : inclus dans le panier de soins 100% santé

## LA GARANTIE COMPLÈTE

La formule qui propose des prestations renforcées pour un budget équilibré :

- optique : verres simples et monture 240€, lentilles 150€/an
- hospitalisation : prise en charge élevée des dépassements d'honoraires (chirurgien, anesthésiste, obstétricien) jusqu'à 180%
- implantologie : 300€/an
- médecine douce : 200€/an
- dépistage (cancer col de l'utérus, prostate, sein) : 50€/an
- automédication (paracétamol, sirops...) : 40€/an



# À CHAQUE PROFIL

LIBERTÉ

3

## LA GARANTIE PERFORMANTE

La formule qui offre une totale tranquillité d'esprit

- consultation spécialiste : jusqu'à 220%
- hospitalisation – chambre particulière : 90€/jour les trois premiers jours
- optique : jusqu'à 600€ pour des verres très complexes et monture (dont ticket modérateur), lentilles 200€/an (dont ticket modérateur)
- chirurgie réfractive : 500€/œil/an
- dentaire : 500€/an pour les implants, couronnes et prothèses dentaires amovibles jusqu'à 300%
- médecine douce : 300€/an
- orthodontie : jusqu'à 200%/semestre
- cure thermale : jusqu'à 100% + 300€/an



AVEC OPTIMA,  
NOS GARANTIES  
SURCOMPLÉMENTAIRES  
RENFORCENT VOS  
REMBOURSEMENTS  
SANTÉ

3 formules :

Surcomplémentaire  
OPTIMA  
HOSPIT

Surcomplémentaire

OPTIMA  
SUP

Surcomplémentaire

OPTIMA  
MAX

Avec Optima Max, des remboursements supplémentaires jusqu'à :

- 300€ sur les prothèses dentaires
- 150€ sur les verres et/ou lentilles
- 200€ sur les cures thermales
- 120€ sur la médecine douce
- 100€ supplémentaires sur les semelles orthopédiques
- 200€ supplémentaires sur les aides auditives
- 50€ pour l'automédication (paracétamol, sirops, etc.)

Avec Optima Hospit, jusqu'à :

- 600€ sur les honoraires de médecins
- 60€/jour pour une chambre particulière
- 80€ pour les frais annexes (coiffeur, TV, manucure...)

# CONCRÈTEMENT, C'EST QUO

Les remboursements exprimés ci-dessous intègrent la part Assurance maladie et la part MMJ et ils sont non contractuels.

ASSURANCE  
MALADIE

LIBERTÉ 1

LIBERTÉ 2

LIBERTÉ 3



## SOINS COURANTS

### Honoraires médicaux

Généralistes <sup>(1)</sup> OPTAM <sup>(2)</sup>	70 %	130 % BR	160 % BR	190 % BR
Généralistes <sup>(1)</sup> non OPTAM <sup>(2)</sup>	70 %	110 % BR	140 % BR	170 % BR
Spécialistes <sup>(1)</sup> OPTAM <sup>(2)</sup>	70 %	150 % BR	180 % BR	220 % BR
Spécialistes <sup>(1)</sup> non OPTAM <sup>(2)</sup>	70 %	130 % BR	160 % BR	200 % BR
Actes techniques médicaux OPTAM <sup>(2)</sup>	70 %	150 % BR	180 % BR	220 % BR
Actes techniques médicaux non OPTAM <sup>(2)</sup>	70 %	130 % BR	160 % BR	200 % BR
Actes de radiologie et d'échographie OPTAM <sup>(2)</sup>	70 %	130 % BR	160 % BR	190 % BR
Actes de radiologie et d'échographie non OPTAM <sup>(2)</sup>	70 %	110 % BR	140 % BR	170 % BR

### Honoraires paramédicaux et analyses

Auxiliaires médicaux (orthophonistes - infirmiers - kinésithérapeutes - orthoptistes)	60 %	100 % BR	130 % BR	150 % BR
Analyses et examens de laboratoire	60 %	100 % BR	110 % BR	120 % BR

### Pharmacie

Médicaments remboursés par l'Assurance maladie à 65%	65 %	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Médicaments remboursés par l'Assurance maladie à 30%	30 %	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Médicaments remboursés par l'Assurance maladie à 15%	15 %	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Médicaments prescrits non remboursés par l'AM - automédication : remboursement limité aux médicaments inscrits à l'ANSM	-	20 € / an	40 € / an	80 € / an



## MATÉRIEL MÉDICAL

Bilan podologie et Orthèses plantaires - Forfait annuel	60 %	100 % BR + 130 €	100 % BR + 150 €	100 % BR + 170 €
---	------	------------------	------------------	------------------



## HOSPITALISATION

### Honoraires médicaux

Chirurgiens, anesthésistes, obstétriciens <sup>(3)</sup> OPTAM-CO <sup>(2)</sup>	80 % - 100 %	160 % BR	180 % BR	220 % BR
Chirurgiens, anesthésistes, obstétriciens <sup>(3)</sup> non OPTAM-CO <sup>(2)</sup>	80 % - 100 %	130 % BR	160 % BR	200 % BR

### Chambre particulière : Forfait variable pour les Etablissement conventionnés RFH (5) et non conventionnés RFH

Chambre particulière par jour <sup>(5)</sup> Pour les 3 premiers jours d'hospitalisation : Chirurgie - Médecine - Maternité	-	60 €	75 €	90 €
Chirurgie-Médecine	-	33 € à 50 €	33 € à 50 €	33 € à 50 €
Soins de suite et de réadaptation	-	18,50 € à 40 €	18,50 € à 40 €	18,50 € à 40 €

### Autres frais

Forfait journalier / Forfait Patient Urgence : Etablissements de santé et psychiatriques, hors établissements médico-sociaux <sup>(4)</sup>	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais d'accompagnant <sup>(6)</sup> : Hébergement et restauration au sein de l'établissement	-	26 € à 38,5 €	26 € à 38,5 €	26 € à 38,5 €



## OPTIQUE (7 - 9)

Equipements «100% Santé» - Classe A (7-9) - y compris suppléments	60 %	Frais réels	Frais réels	Frais réels
<b>Equipement «Tarifs libres» - Classe B (9 à 11)</b>				
Verres simples (la paire)	60 %	100 % BR + 100 €	100 % BR + 150 €	100 % BR + 200 € année 1 100 % BR + 300 € année 2
Verres complexes (la paire)	60 %	100 % BR + 150 €	100 % BR + 225 €	100 % BR + 300 € année 1 100 % BR + 400 € année 2
Verres très complexes (la paire)	60 %	100 % BR + 200 €	100 % BR + 300 €	100 % BR + 400 € année 1 100 % BR + 500 € année 2
Monture	60 %	100 % BR + 80 €	100 % BR + 90 €	100 € (dont TM)
Suppléments pris en charge par l'AM	60 %	100 % BR + 15 €	100 % BR + 15 €	100 % BR + 15 €
Lentilles <sup>(11)</sup> remboursées ou non par l'AM - Forfait annuel	60 %	100 € (dont TM)	150 € (dont TM)	200 € (dont TM)
Chirurgie réfractive - Forfait annuel - Par œil	-	200 €	300 €	500 €

# LES PRESTATIONS ?



## DENTAIRE (7- 8)

Soins et prothèses «100% Santé» <sup>(7)</sup>	60 %	Frais réels	Frais réels	Frais réels
<b>Soins dentaires</b>				
Soins, endodontie, réparation	60 %	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Parodontologie remboursée ou non par l'AM - Forfait annuel	60 %	100 % BR + 300 €	100 % BR + 350 €	100 % BR + 400 €
<b>Prothèses à tarifs maîtrisés (honoraires limites de facturation) et libres (8)</b>				
Couronne sur dents visibles Incisive, Canine et Pré-molaire	60 %	150 % BR	225 % BR	300 % BR
Couronne sur dents non visibles Molaire	60 %			
Prothèse provisoire	60 %			
Bridge	60 %			
Adjonction - Bridge	60 %			
Inlay-core	60 %			
<b>Implantologie</b>				
Implant - Forfait annuel	-	200 €	300 €	500 €
Prothèse implant sur dents visibles, Incisive, Canine et Pré-molaire	60 %	100 % BR + 325 €	100 % BR + 370 €	100 % BR + 420 €
Prothèse implant sur dents non visibles, Molaire	60 %	100 % BR + 195 €	100 % BR + 245 €	100 % BR + 420 €



## AIDES AUDITIVES

Aides auditives «100% Santé» - Classe I <sup>(7)(12)</sup>	60 %	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Aides auditives «Tarifs libres» - Classe II <sup>(7)(12)</sup> Aide auditive ≤ 20ans <sup>(13)</sup>	60 %	100 % BR + 100 €	100 % BR + 200 €	100 % BR + 300 €
Aides auditives «Tarifs libres» - Classe II <sup>(7)(12)</sup> Aide auditive > 20ans <sup>(13)</sup>	60 %	100 % BR + 100 €	100 % BR + 350 €	100 % BR + 600 €
Frais d'entretien : aide auditive (pile - fourniture)	60 %	170 % BR	170 % BR	170 % BR



## PRÉVENTION BIEN-ÊTRE

Médecine douce : acupuncteur, chiropracteur <sup>(14)</sup> , diététiciens <sup>(14)</sup> , ergothérapeute <sup>(14)</sup> , étiope, homéopathe, ostéopathe <sup>(14)</sup> , pédicure-podologue - Forfait annuel	-	120€ max 40 € / acte	200€ max 40 € / acte	300€ max 40 € / acte
Psychologues <sup>(14)</sup> , Psychothérapeute <sup>(14)</sup> , Psychomotriciens <sup>(14)</sup> - Forfait annuel	-	120 € max 40 € / acte	180 € max 40 € / acte	240 € max 40 € / acte
Dépistage (cancer du col utérus, de la prostate, du sein) - Forfait annuel	-	50 €	60 €	70 €
Activité physique adaptée sur prescription médicale - Forfait annuel	-	15 €	25 €	35 €
Participation financière - Activités : sportives - culturelles - Forfait annuel	-	30 €	60 €	70 €
Vaccins non remboursés par l'AM - Forfait annuel	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels
<b>Cure thermale remboursée par l'AM (15)</b>				
Cure thermale avec ou sans hospitalisation + forfait annuel en cas de reste à charge	65 % - 80 %	100% BR + 100 €/an	100% BR + 200 €/an	100% BR + 300 €/an

AM = Assurance Maladie - BR = Base de Remboursement - TM = Ticket Modérateur

(1) REMBOURSEMENTS EXCLUS : majoration de la participation de l'assuré ou dépassements d'honoraires facturables en cas de non-respect du parcours de soins. (2) OPTAM : Option Tarifaire Maîtrisée, OPTAM-CO : Option Tarifaire Maîtrisée Médecine, Chirurgie, Obstétrique. Liste des médecins accessible sur le site annuaire.sante.ameli.fr. (3) HONORAIRES CHIRURGICAUX : actes de chirurgie, anesthésie, obstétrique. (4) ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX : absence de remboursement du forfait journalier pour les séjours en EHPAD - Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes - maison de retraite médicalisée dont le but est d'accueillir et d'assister les personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie ; MAS - Maison d'Accueil Spécialisée - établissement médico-social accueillant des personnes adultes souffrant d'un handicap mental ou physique et en état de dépendance. (5) CHAMBRE PARTICULIÈRE : - pour les établissements conventionnés par la Mutualité Fonction Publique (RFH) : le remboursement de la chambre particulière est majoré (voir tarif max) et en conséquence le reste à charge est nul ou maîtrisé, - remboursement majoré en court séjour les 3 premiers jours d'hospitalisation. (6) FRAIS D'ACCOMPAGNANT : enfants mineurs, adultes de plus de 70 ans ou personnes en situation de handicap sur présentation d'un justificatif. (7) 100% SANTE : équipements et prothèses tels que définis réglementairement en vigueur au 1er janvier 2021. (8) PROTHESES "TARIFS MAÎTRISÉS ET LIBRES" : les prestations figurant dans le tableau sont versées dans la limite des plafonds annuels suivants par personne protégée :

	Année 1	Année 2	Année 3 et plus
<b>LIBERTÉ 1</b>	1 000€	1 000€	Pas de plafond
<b>LIBERTÉ 2</b>	1 400€	1 400€	Pas de plafond
<b>LIBERTÉ 3</b>	1 800€	1 800€	Pas de plafond

(9) RENOUELEMENT DES ÉQUIPEMENTS D'OPTIQUE MÉDICALE : 24 mois minimum à compter de la date de facturation du précédent achat d'un équipement optique pour

les assurés de 16 ans et +. Ce délai est réduit à un an en cas d'évolution de la vue (production d'une prescription médicale ou d'un justificatif de l'adaptation par un opticien) et pour les assurés de moins de 16 ans et à 6 mois pour les enfants âgés de moins de 6 ans. Pas de délai minimal de renouvellement pour les assurés présentant des conditions médicales particulières sur prescription d'un ophtalmologue (cf. liste des pathologies sur le site ameli.fr). En cas d'équipement comportant des verres de catégorie différente (simple, complexe, très complexe), le forfait par verre correspond à la moitié du forfait prévu pour la paire. Possibilité de prise en charge de 2 équipements pour les assurés présentant un double déficit de vision et ne souhaitant pas porter de verres progressifs ou multifocaux. (10) MIXAGE DES ÉQUIPEMENTS DE CLASSE DIFFÉRENTE : possibilité de mixer un équipement de classe A (par ex : les verres) avec un équipement de classe B (par ex : la monture). (11) ÉQUIPEMENTS À TARIFS LIBRES - CLASSE B : les prestations sont versées dans la limite des plafonds annuels suivants par personne protégée :

LIBERTÉ 1	LIBERTÉ 2	LIBERTÉ 3
350€ Lunettes + lentilles	400€ Lunettes + lentilles	510€ Lunettes + lentilles

(12) ADAPTATION DE L'AIDE AUDITIVE : réalisée par l'audioprothésiste, elle comporte sur 4 années : 1 séance minimum tous les 6 mois au-delà d'un an avec à chaque séance une vérification de l'efficacité de l'aide auditive, le réglage et l'entretien de l'appareil. RENOUELEMENT DE L'ÉQUIPEMENT : aide auditive renouvelable au-delà de 4 ans, la date s'apprécie au regard de la date de facturation de l'achat du premier équipement. (13) DATE LIMITE D'APPLICATION DU TARIF ENFANT : jusqu'à la veille du 21<sup>ème</sup> anniversaire. (14) QUALITÉ DU PROFESSIONNEL : agrément par la CNAMTS, professionnel disposant d'un numéro référencé au répertoire Adeli ou RPPS. (15) CURE THERMALE : la prise en charge des frais de cure thermale est subordonnée à l'accord préalable de l'AM et après examen des ressources de l'assuré par cette dernière.

# QUE ME REMBOURSE LA MMJ ?

Pour vous permettre de bien comprendre la qualité de nos remboursements, nous vous présentons de nombreuses situations avec les différents niveaux de prise en charge qui vous sont proposés.

EXEMPLES	Tarif réglementé ou prix pratiqué
<b>HOSPITALISATION</b>	
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20,00 €
<b>Honoraires du chirurgien pour une opération chirurgicale :</b>	
- avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérents à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	413,00 €
- avec dépassement d'honoraires libres (non adhérents à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	451,00 €
<b>OPTIQUE</b>	
Monture classe B + 2 verres simples - classe B	339,00 €
Monture classe B + 2 verres progressifs - classe B	601,00 €
<b>DENTAIRE</b>	
Détartrage	43,38 €
Orthodontie remboursée par l'AM - par semestre	720,00 €
Orthodontie refusée - par semestre	720,00 €
Couronne céramo-métallique sur molaires	547,90 €
<b>AIDES AUDITIVES</b>	
Aide auditive de classe II par oreille > 20 ans	1 534,00 €
<b>SOINS COURANTS</b>	
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	26,50 €
Consultation d'un médecin spécialiste en ophtalmologie :	
- sans dépassement d'honoraires	31,50 €
- avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérents à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	44,00 €
- avec dépassement d'honoraires libres (non adhérents à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	58,00 €
<b>MATÉRIEL MEDICAL</b>	
Bilan podologique et orthèses plantaires	190,00 €
<b>PRÉVENTION BIEN-ÊTRE</b>	
Médecine douce	60,00 €
<b>CURE THERMALE</b>	
Forfait cure rhumatologie de 3 semaines	585,66 €

\* Participation forfaitaire de l'Assurance maladie



Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	LIBERTÉ 1		LIBERTÉ 2		LIBERTÉ 3	
	Remboursement MMJ	Reste à charge	Remboursement MMJ	Reste à charge	Remboursement MMJ	Reste à charge
0,00 €	20,00 €	0,00 €	20,00 €	0,00 €	20,00 €	0,00 €
271,70 €	141,30 €	0,00 €	141,30 €	0,00 €	141,30 €	0,00 €
271,70 €	81,51 €	97,79 €	163,02 €	16,28 €	179,30 €	0,00 €
0,09 €	180,06 €	158,85 €	240,06 €	98,85 €	299,94 €	38,97 €
0,09 €	280,06 €	320,85 €	390,06 €	210,85 €	500,04 €	100,87 €
26,03 €	17,35 €	0,00 €	17,35 €	0,00 €	17,35 €	0,00 €
193,50 €	0,00 €	526,50 €	96,75 €	429,75 €	193,50 €	333,00 €
0,00 €	100,00 €	620,00 €	200,00 €	520,00 €	400,00 €	320,00 €
72,00 €	108,00 €	367,90 €	198,00 €	277,90 €	288,00 €	187,90 €
240,00 €	260,00 €	1 034,00 €	510,00 €	784,00 €	760,00 €	534,00 €
17,55 €	7,95 €	1 €*	7,95 €	1 €*	7,95 €	1 €*
21,05 €	9,45 €	1 €*	9,45 €	1 €*	9,45 €	1 €*
21,05 €	21,95 €	1 €*	21,95 €	1 €*	21,95 €	1 €*
16,15 €	14,70 €	27,15 €	22,05 €	19,80 €	31,85 €	10,00 €
33,82 €	151,82 €	4,36 €	155,18 €	1 €*	155,18 €	1 €*
0,00 €	40 €/par acte Forfait de 120 €/an	20,00 €	40 €/par acte Forfait de 200 €/an	20,00 €	40 €/par acte Forfait de 300 €/an	20,00 €
347,59 €	238,07 €	0,00 €	238,07 €	0,00 €	238,07 €	0,00 €

## ASSISTANCE

### LA MMJ M'ACCOMPAGNE EN CAS D'HOSPITALISATION.

Vous êtes hospitalisé suite à un accident ou une maladie ? La MMJ vous propose des solutions pour faciliter votre retour chez vous : aide à domicile, services de proximité pour vos courses ou encore livraison de médicaments.



## POUR RESTER SEREIN

## IL FAUT UNE MUTUELLE QUI ASSURE AU QUOTIDIEN.



## OPTIQUE

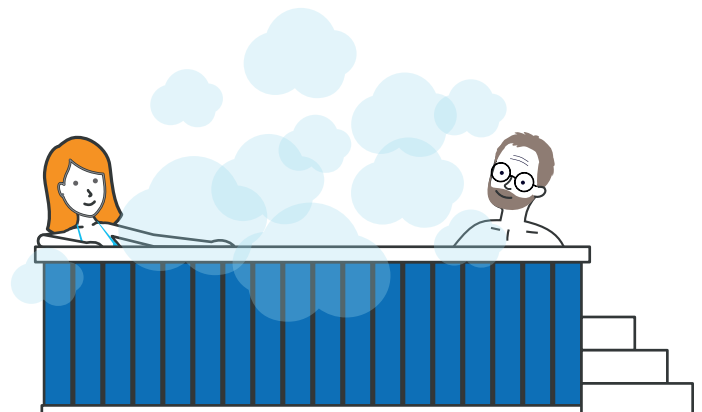
### LA MMJ M'AIDE À GARDER UNE BONNE VUE.

Nos garanties incluent la prise en charge la **chirurgie réfractive jusqu'à 500€** par œil et le remboursement de vos montures avec **verres très complexes jusqu'à 600€**.

## BIEN-ÊTRE

### MON CONFORT N'EST PAS MIS DE COTÉ.

Nos prestations santé incluent le **remboursement des cures thermales**. Et pour encore plus de confort, nos garanties incluent un forfait pour assurer les dépenses non prises en charge par l'Assurance maladie (transport, hébergement, soins).





## ASSURANCE SANTÉ ANIMALE

### MON ANIMAL AUSSI EST BIEN PROTÉGÉ.

Pour vous aider à offrir le meilleur à votre animal, la MMJ a mis en place un partenariat avec Santévet, n°1 de l'assurance santé animale en France et vous fait bénéficier d'avantages à la souscription..



## PRÉVENTION

### AVEC LA MMJ JE DEVIENS ACTEUR DE MA SANTÉ.

La MMJ met la prévention au cœur de ses actions et propose des cycles de webconférences sur des thématiques telles que le télétravail, le stress, le sommeil, etc.



## L'espace adhérent de la MMJ facilite la vie

Téléchargez votre carte mutualiste de tiers payant.

Effectuez vos démarches en ligne et suivez vos demandes en cours.

Consultez vos remboursements.

Des réponses et des traitements plus rapides : vos demandes parviennent directement au service concerné.

Localisez un professionnel de santé sur le réseau de soins.

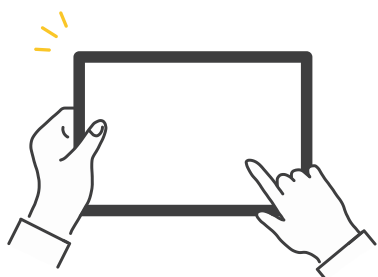
Accédez facilement aux publications de la MMJ : téléchargez les formulaires, le magazine, les règlements, les notices...



## DÉPENSES SANTÉ

LA MMJ MET À MA DISPOSITION L'APPLI MYSOFIE POUR SUIVRE MES DÉPENSES SANTÉ.

# CONTACTEZ-NOUS, NOS ÉQUIPES SONT LÀ POUR VOUS.



[mmj.fr](http://mmj.fr)

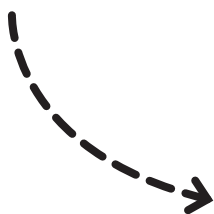


[adhesion@mmj.fr](mailto:adhesion@mmj.fr)



**01 62 01 03 21**

du lundi au vendredi  
de 8h30 à 18h



*Votre devis  
en 5mn*



Mutuelle MMJ - 53 rue de Rivoli - 75038 Paris cedex 01

Mutuelle du Ministère de la Justice (MMJ), mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le N° Siren 775 657 521